



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Message adressé par SM le Roi au Sommet extraordinaire de la Communauté des Etats sahélo-sahariens

Voici le texte intégral du Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, à la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens, qui se tient ce samedi (13 avril) à N'Djamena: "Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellence Monsieur Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad et Président en exercice de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens ; Excellences Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ; Excellences Mesdames et Messieurs, Permettez-moi, en premier lieu, d'exprimer à Mon frère Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno, Mes vives félicitations pour l'organisation de ce Sommet extraordinaire.

Que cette rencontre ait précisément lieu à Ndjama constitue un symbole particulier. C'est en effet ici que notre Communauté a connu, en 2013, une mutation majeure, en substituant à une "Communauté de lutte contre la désertification, la sécheresse et les changements climatiques", un ensemble dédié à la promotion de la coopération, du développement durable, de la préservation et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, de la promotion du dialogue politique et la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée dans toutes ses formes.

Cette transformation de notre Communauté, née d'une détermination partagée, visait à l'adapter aux défis auxquels nous sommes confrontés. Elle traduisait une volonté commune de nous rassembler.

21 ans après sa création, notre Communauté opère une mue et retrouve une pertinence nouvelle. De toutes les Communautés Economiques Régionales reconnues par l'Union Africaine, la CEN-SAD a la particularité d'être transrégionale.

C'est dire si elle porte en elle l'idée même de rassemblement. Au-delà des particularités géographiques et climatiques de l'espace sahélo-saharien unissant ses Etats membres, la CEN-SAD se rejoint, désormais, autour de défis partagés et de fondamentaux communs de sécurité collective et de co-développement durable et inclusif.

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens est, également, un important gisement de richesse et de développement. Avec un PIB dépassant les 1.000 milliards de dollars et une population de quelque 600 millions d'habitants, la zone sahélo-saharienne recèle des ressources naturelles substantielles, un potentiel de complémentarités et d'économies d'échelle ainsi qu'un réservoir de croissance important.

Ainsi, la CEN-SAD se dote des outils qui lui permettront de contribuer activement aux processus d'intégration régionale et continentale. Telle est sa raison d'être ; tel est l'esprit qui doit présider lors de nos travaux et de notre action.

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs, Ce repositionnement continental de notre Communauté nécessite la conjugaison de tous les efforts, afin que se mettent en œuvre les dispositions du Traité révisé et que notre groupement avance sur la voie d'une intégration régionale réelle.

A cet égard, et tenant compte de cet objectif stratégique, les orientations suivantes doivent guider notre action : - Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des organes exécutifs de notre Communauté, conformément aux orientations de la Conférence sur la restructuration du Secrétariat Exécutif.

La mise en place des différentes structures institutionnelles prévues par le traité révisé de la CEN-SAD, notamment le Conseil Permanent de Paix et de Sécurité et le Conseil Permanent Chargé du Développement Durable ; - L'élaboration d'une stratégie dédiée au développement humain dans l'espace sahélo-saharien et de programmes destinés à l'insertion des jeunes ; - La mise en œuvre effective de la stratégie de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; - L'opérationnalisation de la Stratégie de Sécurité et de Développement de la CEN-SAD (2015-2050) ; - L'élaboration d'une politique commune sur la sécurité des frontières et l'adoption d'un plan d'action opérationnel.

Ces mesures permettront de conforter le rôle de notre communauté en tant qu'interlocuteur privilégié pour la résolution des crises sévissant dans notre espace, dans le cadre d'une approche complémentaire avec les autres Communautés Economiques Régionales, l'Union Africaine, l'ONU, l'Union Européenne et les autres parties prenantes.

L'action de la CEN-SAD en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace sahélo-saharien devrait être sous-tendue par les principes du respect de la souveraineté des Etats, de leur intégrité territoriale et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et, corrélativement, par les voies privilégiées du dialogue, de la médiation, des bons offices et de la diplomatie préventive.

Consolidées par un système éducatif rénové et orienté vers la créativité et l'épanouissement du capital humain, les mesures précitées sont le gage de la protection de nos générations présentes et futures.

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs, Partant de ses principes fondamentaux et convictions profondes, le Royaume du Maroc reste disposé à partager, avec les Etats africains membres de la CEN-SAD, son expérience en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; elle repose sur le triptyque défini par le sécuritaire, le religieux et la lutte contre la précarité et la pauvreté, et cette bataille ne peut être remportée effectivement que par la coopération sincère et responsable de tous les acteurs concernés.

Pour ce faire, nous devons mettre à la disposition de notre Organisation des moyens à la hauteur des ambitions et missions que nous lui assignons. Il est impératif que nous puissions tous doter la CEN-SAD des contributions nationales au budget.

Dès lors, il nous appartient de donner un nouvel élan à notre organisation. Ce nouveau souffle suppose, nécessairement, mais non exclusivement, l'instauration de règles de bonne gouvernance.

Le Royaume du Maroc a toujours œuvré pour l'édification de l'espace Sahélo-Saharien, en entretenant avec l'ensemble des pays membres des relations fraternelles fondées sur la coopération, la solidarité, le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

L'engagement du Maroc en matière de coopération sud-sud a pour objectif de poser les jalons d'une intégration, favorable aux investissements, aux échanges et axée sur le co-développement.

Dans ce dessein, le Maroc a œuvré activement à la mise en place d'un réseau d'acteurs, associant à la fois le secteur privé et la société civile. Cette politique s'est traduite concrètement par la création de trois commissions dédiées respectivement à la région du Sahel, à la région du bassin du Congo, et aux Etats insulaires ; ainsi que par l'initiative « triple A » pour l'adaptation de l'agriculture africaine.

A cet effet, Je renouvelle l'engagement du Royaume du Maroc à donner un nouvel élan à la CEN-SAD, en tant que Communauté Economique Régionale de l'Union Africaine, et Je suis favorable au renforcement de son action en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de l'espace sahélo-saharien.

Notre plus grand défi commun demeure d'offrir à nos pays et nos populations, un espace de sécurité, de stabilité, de prospérité et de développement.

Unissons-nous pour le bien de nos peuples et de notre Continent, l'Afrique.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

-MAP-13/04/19